



**FONDS D'ALLÈGEMENT DES CHARGES A DESTINATION DES ELEVEURS
DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN A L'ÉLEVAGE FRANCAIS**

Règlement N°1408/2013 de la commission du 18/12/2013

Décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2015-44 du 14/08/2015

**Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous reporter à la notice explicative N° Cerfa 51992
Veuillez envoyer votre demande à la DDT(M) du siège de votre exploitation, au plus tard le 30 septembre 2015**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
10, boulevard Gaston Serpette - BP 53606
44036 Nantes Cedex 1

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

DEMANDEUR INDIVIDUEL

Nom : _____ ; Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Bénéficiez-vous du statut de récent installé (**): oui : non : Si oui, veuillez préciser une date d'installation :/...../.....

DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Forme juridique : *Veuillez cocher la case correspondante à votre situation et compléter le tableau ci-dessous*

GAEC Précisez le nombre d'associés : |_|_| EARL : Autres Veuillez préciser :

Nom et prénom des associés (*)	N° PACAGE	Date de naissance	Date d'installation si récent installé(**)

(*) Pour les GAEC, indiquer uniquement les associés demandant l'aide. Chaque associé devra compléter sa propre attestation de minimis (annexes 1 et 1 bis de la notice explicative cerfa N° 51992)

(**) Récent installé : exploitant installé, avec ou sans aide, après le 1^{er} juillet 2009

Capital directement détenu à plus de 50 % par des associés exploitants agricoles à titre principal oui non

(Joindre les statuts pour les sociétés hors GAEC et EARL)

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER

Nom : _____ ; Prénom : _____

Tél fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; Mobile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mél : _____

CRITÈRES DE PRIORISATION

TAUX DE SPÉCIALISATION

Productions	Chiffres d'affaires* Exercice :/...../.....	Taux de spécialisation
A) Chiffre d'affaires total	_____ €	
B) Chiffre d'affaires production de porcs	_____ €	
C) Chiffre d'affaires production de bovins-viande	_____ €	
D) Chiffre d'affaires production de bovins-lait	_____ €	
E) Chiffre d'affaires production élevage autres	_____ €	
F) Total chiffre d'affaires élevage selon les critères de priorisation retenus	_____ €	_____ % (F/A)

* au regard du dernier exercice clos

EXPLOITATION SOUMISE AU FORFAIT

Oui Non

TAUX D'ENDETTEMENT

Taux d'endettement : rapport entre les annuités des prêts professionnels (long, moyen et court terme), hors foncier, et l'excédent brut d'exploitation (EBE), apprécié au regard du dernier exercice comptable clos ou EBE prévisionnel (*) ou sur la base de comptes arrêtés en cours d'exercice, au plus tard à la date de dépôt du dossier, selon la disponibilité des informations approuvées et certifiées par les centres de gestion agréés ou un expert comptable.

(*) si l'EBE du dernier exercice clos (N) permettant de prendre en compte les difficultés les plus récentes n'est pas disponible au moment de la demande d'aide.

Pour les exploitations au forfait, en l'absence de données permettant de le calculer, l'EBE peut-être évalué à 40 % du CA dûment justifié.

Annuités Court Moyen Long terme des prêts bancaires 2015 _____ €

EBE du dernier exercice clos (N) **ou** EBE prévisionnel **ou** EBE sur compte arrêtés en cours d'exercice _____ €

RATIO _____ %

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)

Calcul de l'EBE moyen des 5 derniers exercices = EBE des 5 exercices précédents en excluant la valeur la plus élevée et la valeur la plus basse.

Renseigner OBLIGATOIREMENT les 5 années.

Dans le cas où une ou plusieurs années sont manquantes (nouvel installé...), veuillez justifier :

EBE exercice N-5	EBE exercice N-4	EBE exercice N-3	EBE exercice N-2	EBE exercice N-1	EBE moyen

Calcul du taux de perte de l'EBE :

(EBE moyen – EBE du dernier exercice clos **ou** EBE prévisionnel **ou** EBE sur comptes arrêtés en cours d'exercice) / EBE moyen _____ %

Ou

(EBE N-1 – EBE du dernier exercice clos **ou** EBE prévisionnel **ou** EBE sur comptes arrêtés en cours d'exercice) / EBE N-1 _____ %

CRITÈRES DE PRIORISATION (SUITE)

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES DÉFINIS LOCALEMENT

Les exploitations cibles du présent dispositif en Loire-Atlantique sont les exploitations d'élevage porcin, bovin-viande, lait, ovin, caprin et/ou lapins.

Aucun critère de priorisation départemental supplémentaire n'est ajouté en Loire-Atlantique. La priorisation des demandes se fait au regard des 3 critères définis par FranceAgriMer dans sa décision du 14 août, et en fonction des valeurs seuils indiquées ci-dessous :

Taux de spécialisation « élevage » supérieur ou égal à 50%

Apprécié au regard du dernier exercice clos selon la disponibilité des informations approuvées par les centres de gestion ou un expert comptable. Le taux de spécialisation est défini comme le % du chiffre d'affaires généré par des activités d'élevage dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation.

Taux d'endettement supérieur ou égal à 35 %

Apprécié au regard du dernier exercice comptable clos ou sur la base des résultats prévisionnels de l'exercice en cours ou sur la base des comptes arrêtés en cours d'exercice, au plus tard à la date de dépôt du dossier selon la disponibilité des informations approuvées et certifiées par les centres de gestion agréés ou un expert comptable. Le taux d'endettement est défini comme le rapport entre les annuités 2015 des prêts professionnels (long, moyen et court terme), hors foncier, et l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Pour les exploitations au forfait fiscal et en l'absence de données permettant de calculer l'EBE, ce dernier peut-être évalué à 40 % du chiffre d'affaires dûment justifié.

Taux de perte de l'EBE supérieur ou égal à 12 %

Apprécié au cours du dernier exercice clos par rapport à la moyenne olympique des cinq années précédentes, c'est-à-dire en excluant la valeur la plus élevée et la valeur la plus basse, le cas échéant, par rapport à l'EBE de l'année précédant le dernier exercice clos si cela est plus pertinent pour l'identification des exploitations en difficulté.

Concernant les exploitations qui ne peuvent obtenir sur les 5 dernières années, du fait de leur récente installation, la baisse de l'EBE peut être vérifiée par rapport à l'année ou à la moyenne de l'ensemble des années complètes, depuis leur installation dans le secteur de l'élevage. Dans ce cas, une ou deux année(s) exceptionnelle(s) pourra(ont) être retirée(s) pour les seules exploitations installées depuis 4 ou 5 ans. Les exploitants se trouvant dans cette situation devront justifier de la date d'installation (attestation MSA, certificat de conformité « aides à l'installation des JA »...).

Si l'EBE annuel permettant de prendre en compte les difficultés les plus récentes n'est pas disponible au moment de la demande, il pourra être calculé sur la base des résultats prévisionnels de l'exercice en cours ou sur la base des comptes arrêtés en cours d'exercice, au plus tard à la date de dépôt du dossier, en procédant à une estimation sur la base de données fiables et objectives, certifiées sans réserve par un centre de gestion agréé ou un expert comptable.

CERTIFICATION DES DONNÉES COMPTABLES

Données fournies par un centre comptable	Données non certifiées par un centre comptable <i>(cas uniquement des exploitations au forfait ne possédant pas de Centre de Gestion)</i> <i>Fournir des documents pour justifier les valeurs renseignées dans les tableaux ci-dessus : déclaration TVA, remboursement forfaitaire agricole, ...)</i>
Nom du centre comptable et du comptable responsable : <i>J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus</i> Signature et cachet du centre comptable :	J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus Signature et nom de l'exploitant demandeur :

INVESTISSEMENTS RECENTS

A ne remplir que si vous avez été dans le cas d'un investissement récent : cela concerne les exploitations qui depuis le 01 juillet 2012 ont réalisé des investissements en matière de foncier, de bâtiments ou de cheptel.

Veuillez préciser le type d'investissement: _____

Montant de l'investissement : _____ €

Le type d'aide publique (PMBE, PPE, PVE...) : _____

Préciser l'année de dépôt de la demande : _____

Montant du (des) prêt(s) professionnel(s) à long et moyen terme : _____ €

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom)* : _____

- **demande à bénéficier d'une aide à l'allègement des charges financières** à destination des éleveurs dans le cadre du plan de soutien à l'élevage français.
- **Atteste sur l'honneur**
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgrimer INTV-GECRI-2015-44 du 14/08/2015
 - être à jour de mes obligations fiscales et sociales
 - n'avoir fait qu'une seule demande d'aide dans le cadre de cette mesure
 - avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur,
 - que mon entreprise n'est pas en liquidation judiciaire ou n'est pas en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ne disposant pas d'un plan arrêté par le tribunal,
 - être informé que le plafond des aides de minimis est limité à 15 000 € par exploitation au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit « règlement de minimis agricole ») publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.
- **m'engage à :**
 - à fournir à la DDT/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier.
 - autoriser mon (mes) établissement(s) de crédit(s) et mon centre comptable à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier.
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
 - accepter et faciliter les contrôles.

MENTIONS LEGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE

Je joins à la présente demande les pièces justificatives dont je coche la case correspondante ci-dessous.

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Cas des exploitations agricoles avec données comptables certifiées par un centre de gestion agréé ou un expert comptable : - Formulaire de demande d'aide complété, signé par le demandeur avec les données comptables (ou données comptables annexées au formulaire) certifiées (signature, qualité du signataire et cachet).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cas des exploitations au forfait fiscal dont les données comptables ne sont pas certifiées par un centre de gestion ou un expert comptable : - Formulaire de demande d'aide complété, signé par le demandeur, comportant les données comptables (pages 2 et 3 du formulaire), accompagné des documents permettant de justifier les valeurs renseignées dans le formulaire de demande, - Notification du forfait par l'administration, - Déclaration sur l'honneur attestant du régime forfaitaire de l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation signée par le demandeur dans laquelle il liste les aides perçues, ou demandées mais pas encore reçues par l'entreprise unique au titre du « de minimis » agricole pendant l'exercice fiscal en cours et les deux précédents (annexe n°1 de la notice explicative Cerfa N°51992)	<input type="checkbox"/>	
Le cas échéant, pour les entreprises ayant reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlement de minimis entreprise, de minimis pêche ou de minimis SIEG), partie complémentaire de l'attestation susvisée (annexe n°1 bis de la notice explicative Cerfa N°51992)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, le pouvoir (annexe 2 de la notice explicative Cerfa N°51992)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du demandeur (exploitant individuel ou société)	<input type="checkbox"/>	
Extraction de l'annuité 2015, détaillée par prêt, précisant : <ul style="list-style-type: none"> • la nature, la durée, les intérêts et le capital, selon le modèle en annexe 3 de la notice explicative Cerfa N°51992, • le nom du demandeur Ces éléments doivent être certifiés par l'établissement bancaire (<u>le nom, la signature, la qualité du signataire ainsi que le cachet de l'établissement sont indispensables</u>).	<input type="checkbox"/>	
Le cas échéant, pour les récents installés, un document justifiant de la date de l'installation (attestation MSA, certificat de conformité « aides à l'installation des JA »...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à _____, le _____ (obligatoire)

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DE FRANCEAGRIMER – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|